



Sauvegarde et Gestion de Véhicules Anciens

Association de soutien au train du Vivarais



Vous aussi, participez à la préservation d'un patrimoine exceptionnel !

Alors qu'en octobre 1968, la compagnie de Chemins de Fer Départementaux fermait le réseau du Vivarais à tout trafic, une équipe de passionnés ne put se résoudre à laisser mourir ce train extraordinaire. Ils ont alors créé le Chemin de Fer du Vivarais et, **dès 1969**, remis en circulation touristique la voie ferrée de Tournon à Lamastre. Très vite fut constituée l'association **Sauvegarde et Gestion de Véhicules Anciens**, régie par la loi 1901, qui depuis rassemble les bénévoles autour du train du Vivarais, familièrement appelé **Mastrou**.

Aujourd'hui **indépendante de l'exploitation commerciale**, l'association SGVA concentre tous ses efforts pour la **sauvegarde** et la **restauration** d'un **patrimoine historique lié au train du Vivarais** et pour la **transmission aux jeunes générations** du **savoir-faire** et de **l'esprit ferroviaire**. La SGVA est une association conviviale où chaque membre apporte sa contribution en fonction de ses moyens, de ses compétences et de ses envies.



Outre votre participation aux diverses activités de l'association, vous pourrez aussi vous inscrire aux « **Stages Vapeur** » organisés 2 fois par an, pour vous initier à la technique, à la chauffe et à la conduite d'une locomotive à vapeur en conditions réelles.

Aussi, dans le cadre d'un partenariat avec le Train de l'Ardèche, chaque membre de la SGVA peut effectuer **gratuitement deux voyages annuels**, accompagné d'une personne de son choix, après réservation, **à bord des trains de l'Ardèche** (Mastrou, Train des Gorges...) **et sur les deux parcours des vélorails des gorges du Doux**.

Vous aussi, apportez votre soutien en adhérant à l'association SGVA !



Plusieurs fois par an, vous recevrez un bulletin de liaison qui vous informera des actualités et des projets.

Important : la SGVA étant reconnue d'intérêt général, vous recevrez un reçu fiscal en début d'année suivante pour votre cotisation (ou tout don effectué), reçu vous ouvrant droit à une **réduction d'impôt** égale à 66 % des sommes versées, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (*suivant la loi de finances en vigueur*).



Association SGVA - La Gare - 07270 Boucieu-le-Roi

Association régie par la loi de 1901 (JO du 18/06/1969) et reconnue d'intérêt général

Association n° W073000337 - SIRET 391 475 290 00030 - code APE 913E

Association affiliée à la FACS et à l'UNECTO

contact@train-du-vivarais.com

www.train-du-vivarais.com

Je souhaite : devenir membre de la SGVA / faire un don à la SGVA

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Date de naissance / /

Téléphone fixeTéléphone mobile

Adresse courriel

Comment avez-vous connu l'association SGVA

Le montant de la cotisation annuelle est de 60 € (35 € si moins de 25 ans, étudiant ou demandeur d'emploi). Règlement par chèque à l'ordre de l'association SGVA.

Cotisation€ / Don€ soit un Total de€

Bulletin à retourner à :

Alain NOËL, Trésorier de la SGVA, 240 D, chemin Vert - 69390 CHARLY

Vos données personnelles sont à usage strictement interne et ne seront jamais communiquées à des tiers. Selon la loi du 6 Janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification sur simple demande au président de l'association.